

POLITIQUE DE DONS ET COMMANDES

DE LA SFP POINTE-NOIRE

Objectifs

La SFP prend son rôle d'entreprise citoyenne au sérieux. Dans ce cadre, elle a développé une politique de dons et commandites visant à établir des partenariats avec des organismes qui s'alignent sur les valeurs et la mission de l'entreprise et qui ont un impact positif dans la région.

Critères considérés

1. La régionalité :

- MRC des Sept-Rivières
- Région de la Côte-Nord

2. Les créneaux :

- Éducation
- Jeunesse
- Sport et loisir
- Soutien communautaire
- Développement durable et environnement
- Engagement envers les communautés autochtones

3. La clientèle visée :

- Un maximum d'individus touchés

4. Les impacts dans la communauté

5. La visibilité de la Société

Exclusions

Organismes, événements ou activités :

- ne concernant qu'un seul individu (bénéfice personnel);
- lié à un parti politique, un groupe de pression ou de nature controversée;
- à caractère religieux;
- se déroulant à l'extérieur du Québec;
- susceptible d'être en conflit avec les valeurs de la Société;
- de sport professionnel

Voyages humanitaires, scolaires ou culturels;

Activités extrascolaires étudiantes

(voyage, soirée, association, bal de finissants).

Admissibilité des organismes

Les organismes admissibles doivent :

- être à caractère charitable et humanitaire ou sans but lucratif;
- reposer en grande partie sur le bénévolat;
- démontrer ses efforts d'autofinancement et sa capacité d'existence à moyen terme.

* À noter qu'un don à un organisme dans un secteur donné n'engage pas la SFPPN à appuyer tous les organismes œuvrant dans ce secteur *

Soumettre une demande

Pour soumettre une demande, merci de remplir le Formulaire de demande et de le renvoyer complété à l'adresse :

communication@sfppn.com

